

Paris, le 17 janvier 2012

Communiqué de presse
de l'ADF

5^{ème} journée nationale des SDIS : l'âge de la maturité

Pour la 5^{ème} année consécutive, l'Assemblée des Départements de France a réuni le 17 janvier 2012, à Paris, les présidents des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Cette journée nationale qui a rassemblé plus de 170 personnes, a été l'occasion de présenter l'enquête annuelle sur les SDIS. Il en ressort plusieurs éléments significatifs :

- Après la phase de construction de la départementalisation (2000-2005), puis celle de la consolidation (2005-2010), les SDIS sont maintenant entrés dans une période de « maturité » avec un format stabilisé ;
- Les SDIS inscrivent leur prospective budgétaire dans le cadre des contraintes qui pèsent sur leur principaux financeurs en les limitant à un niveau proche de l'inflation.

En 2011, les départements ont contribué à hauteur de 56 % au budget des SDIS (54 % en 2010), soit 2,3 milliards d'euros. Cette contribution devrait encore progresser d'au moins 3,5 % en moyenne annuelle.

L'enquête de l'ADF sur les SDIS confirme les grandes tendances observées les années précédentes :

- Une rationalisation pragmatique et progressive depuis 2005 ;
- La stabilité de l'effectif des personnels statutaires ;
- La modernisation et la mise à niveau du dispositif territorial de sécurité civile.

Il n'en reste pas moins que ces tendances pourraient être bouleversées par l'évolution de l'activité des SDIS consacrée aujourd'hui à près de 70 % aux secours à personne du fait de la réorganisation par l'Etat des centres hospitaliers à la suite de la loi HPST de 2009. De plus, le retrait tant du SAMU que des ambulanciers rend nécessaire un maillage serré des centres d'intervention de proximité assurés par des professionnels et surtout des volontaires.

Ces évolutions, comme l'a relevé un récent rapport de la Cour des comptes, montrent également, dans la situation actuelle des finances publiques, qu'il est nécessaire de repenser le financement de la sécurité civile, en particulier celui des SDIS, selon une approche globale du meilleur service rendu au citoyen.

Contact presse

Nadia SALEM

LD : 01.45.49.60.43 – P : 06.76.73.64.01

nadia.salem@departement.org

Retrouver ce communiqué de presse sur www.departement.org.

